

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 30.04.2024	L'an deux mille vingt-quatre Le 06 mai à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. CARON, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absents excusés :</u> Mme CHARPENTIER, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, Mme MAES, M. BLIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH <u>Pouvoirs :</u> Mme CHARPENTIER à M. GUIARD M. VAUTIER à M. DUBRAY Mme AUFFRET à Mme TOUGNE CABES <u>SECRETAIRE :</u> M. BAVIERE a été élu secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE 30.04.2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 12 VOTANTS 15	
Délibération N° 04/24 <u>Objet :</u> Autorisation de l’acquisition de 13 m² de la parcelle B 842 suite à la délibération n° 03.24 du CM du 13.02.2024	<p>Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que lors du conseil municipal du 13 février 2024, il a été décidé d’acquérir une partie de la parcelle cadastrée B 842, située rue Henri Guyétand, appartenant à Monsieur et Madame Bocquillon.</p> <p>La validation du projet de la division de cette parcelle a été signée par ses propriétaires, Monsieur et Madame Bocquillon, d’une surface de 13 m² et pour un montant de 1 500 euros.</p> <p>Le conseil municipal, après débat et à l’UNANIMITÉ :</p> <p>AUTORISE, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.</p> <p>DIT, que les dépenses sont prévues au budget primitif 2024 au compte 2111.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 07/05/2024</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>